



Tromperie sur la surface habitable

Par **Marine**, le **14/10/2011** à **11:05**

Bonjour, un expert est passé dans l'appartement que je loue depuis juin 2010 pour mesurer la surface habitable de mon logement. Si la surface habitable est bien celle qui comprend l'espace dont la hauteur sous plafond est supérieure à 1m80, il y a une erreur énorme sur mon contrat de location. En effet, cet expert m'affirme que mon appartement mesure environ 17m² habitable, et est donc bien loin des 32m² indiqué sur mon contrat. Suis-je en mesure de demander une indemnité? Quelle serait la marche à suivre? J'ai appelé l'agence de location. A la suite de cet appel on me dit que je ne pourrais pas avoir une copie du compte rendu, qu'en est-il réellement? Merci de bien vouloir me répondre. Bien cordialement. Marine

Par **mimi493**, le **14/10/2011** à **14:33**

Pour l'instant, non, la loi n'est pas encore passée et je doute qu'elle s'applique aux baux existants. Cependant, une fois la loi passée, ça sera un argument sup si vous voulez aller en justice